

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

LIGUE DE NORMANDIE DE TIR À L'ARC

SAISON 2012-2013

Assemblée Générale Ordinaire

du dimanche 2 mars 2014

à Hérouville Saint Clair (Calvados)

COMPTE RENDU

documents annexés :

Rapport moral et d' activité de la saison sportive 2012-2013

Compte de résultat du 01/01/2013 au 31/12/2013

Budget prévisionnel 01/01/2014 au 31/01/2014

Rapport du Vérificateur aux comptes

Règlement intérieur

A 14h10, le Président de Ligue, Christian VERROLLES déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la Ligue de Normandie de Tir à l'Arc et procède à l'appel des clubs.

L'émargement des délégués de clubs donne la situation suivante (ne sont pris en considération que les clubs ayant des Archers licenciés à ce jour).

Etaient représentés :

Pour le Calvados : Caen, Vire, Bayeux, St Pierre Sur Dives, Condé sur Noireau, Falaise, Fontenay le Marmion, Argences, Ouistreham, Thury-Harcourt, Hérrouville Saint Clair, Merville-Franceville, Verson, Carpiquet, Courseulles, Douvres la Délivrande.

Pour l'Eure : Gisors, Evreux ALM, Les Andelys, Pont Audemer, Vernon 1^{ère} Compagnie, Pont Saint Pierre, Conches en Ouche, Beaumont le Roger, St Sébastien de Morsent, Thuit Signol, CSADN Vernon, Evreux St Michel.

Pour la Manche : Asam Cherbourg, Condé Sur Vire, Saint Lô, Bréhal, Montebourg, Agneaux, Octeville, Coutances, Villedieu les Poêles, Saint Hilaire du Harcouët, Donville, Agon-Coutainville, Les Pieux, , La Hague, Carentan, Avranches.

Pour l'Orne : Alençon, Banvou, Flers, Domfront, Argentan, Mortagne au Perche, Sées.

Pour la Seine-Maritime : Rouen Roy Guillaume, Petit Couronne, Rouen ARC, Fécamp, Le Havre CHTA, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Gravenchon, Bihorel, Bracquemont, Montivilliers, Offranville, Sotteville les Rouen, Pavilly, Aumale, Saint Valéry en Caux, Saint Aubin les Elbeuf, Yerville, Yvetot, Plateau Est, Préaux, Luneray, Vieux Rouen Sur Bresle, Saint Martin en Campagne, Neufchâtel en Bray, Grand Couronne.

Etaient absents excusés :

Pour le Calvados : Villers sur Mer.

Pour l'Eure : Ivry la Bataille.

Pour l'Orne : Alençon ASPTT

Pour la Seine Maritime : Epouville, Ferrières en Bray, Tourville La Rivière, Grand Quevilly, Beuzeville.

Etaient absents non excusés :

Pour le Calvados : Honfleur, Bretteville Sur Laize.

Pour l'Eure : Louviers, Verneuil Sur Avre.

Pour la Manche : Urville Nacqueville.

Pour l'Orne : l'Aigle.

Pour la Seine Maritime : Saint Romain de Colbosc, Caudebec en Caux, Harfleur, Auffay, Turretot.

Les délégués présents représentaient 75 clubs sur 98. Le quorum atteint représentait 348 voix sur 394 et l'assemblée pouvait débattre valablement.

Afin de procéder aux diverses élections (Election complémentaire au Comité Directeur de la Ligue, et délégués des Clubs à l'assemblée générale de la Fédération), deux bureaux de vote

ont été mis en place, le Président sollicite quatre scrutateurs. Se sont portés volontaires : David BESSIN, Jean Claude DETOT, Christian GIBERT et Henri VINCENT.

Les appels à candidature pour les différentes élections étaient clairement mentionnés sur la convocation à l'assemblée générale de la Ligue.

La première élection concernait l'élection complémentaire au Comité Directeur pour l'olympiade 2013/2016. Il y avait 3 candidats pour 2 postes à pourvoir. A l'appel de son nom chaque candidat se présentait à l'assemblée et l'élection était ouverte.

Lorsque tous les délégués ont eu voté, il est procédé au dépouillement et le résultat de l'élection est le suivant :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : 348 Bulletins nuls = 12

Sont élus au Comité Directeur de la Ligue pour l'olympiade 2013/2016 :

Représentation féminine :	Priscillia LEROY	292 voix
Représentation masculine :	Ludovic GAUTIER	251 voix

Venait ensuite l'élection des délégués qui seront élus pour représenter les clubs de la Ligue de Normandie à l'assemblée générale de la FFTA le 5 avril 0104.

4 archers Normands ont fait acte de candidature et statutairement les délégués de clubs de la Ligue élisent 8 délégués.

Les candidats sont :

Chantal AUMERSIER, Christophe CARRANO, Gérard GUINGOUAIN, Christian VERROLLES,

A l'issue des votes, le résultat est le suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne : 348 Bulletins nuls = 5

Chantal AUMERSIER :	325 voix	élue
Christophe CARRANO :	323 voix	élu
Gérard GUINGOUAIN :	320 voix	élu
Christian VERROLLES :	310 voix	élu

En parallèle aux élections, le Président de Ligue donne la parole à la Secrétaire Générale de la Ligue, Agnès LARGILLET qui présente le rapport moral et d'activité de la saison écoulée. Le rapport moral joint est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU TRESORIER :

La parole était donnée au Trésorier Général de la Ligue, Christophe CARRANO, qui nous présentait le bilan financier de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Puis Thérèse VAUBAILLON, Vérificateur aux comptes présente son rapport.

Après celui-ci, le quitus est donné à l'unanimité au Trésorier.

Le budget prévisionnel est présenté aux délégués et adopté à l'unanimité.

TARIF DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2014/2015 :

Actuellement le pourcentage de la part ligue est indexé sur celui de la FFTA.

Le Président demande la suppression de cette règle. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

RATIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Il est procédé à la lecture du règlement intérieur, après explications des modifications apportées, le règlement est adopté à l'unanimité.

REMISE DES TROPHEES DIVISION REGIONALE :

Il est procédé à la remise des trophées aux vainqueurs de la Division Régionale 2013 :

- Champion de DR, tir Nature : Club de Préaux
- Champion de DR, tir sur cibles 3D : Club de Préaux
- Champion de DR, tir Fédéral Dames arc classique : Club de Beaumont le Roger
- Champion de DR, tir Fédéral Hommes arc classique : Club de Saint Valéry en Caux
- Champion de DR, Excellence Dames arc Classique : Club de Mont Saint Aignan
- Champion de DR, Excellence Hommes arc classique : Club de Beaumont le Roger
- Champion de DR, Excellence Dames arc à poulies : Club de Coutances
- Champion de DR, Excellence Hommes arc à poulies : Club de Mont Saint Aignan

REMISE DE DISTINCTIONS :

Les médailles de la FFTA attribuées pour l'année 2013 sont remises (en dehors des attributions demandées par les Comités Départementaux celles-ci feront l'objet d'une remise lors d'une cérémonie interne).

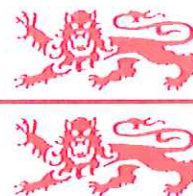
Collège Dirigeant - Médaille de bronze :

- Gérard JEANNE du Club de Caen
- Renée RENAUX DU Club de Rouen Roy Guillaume

Collège Arbitres - Médaille de Bronze :

- Yves BARY du Club de Petit Couronne
- Patrick DESNOYERS du Club de Bayeux
- Jean LAVENU du Club de Banvou
- Gérard LEGOUPIL du Club de Montebourg
- Alain MOUTON du Club de Conches en Ouche

La séance est levée à 17 H 00 et était suivie d'un moment de convivialité.



Rapport moral et d'activités 2012-2013

A ce jour, la Ligue de Normandie de tir à l'arc regroupe 92 clubs et compagnies affiliés à la Fédération Française de tir à l'arc. La saison 2012-2013 s'est terminée avec 4618 licenciés.

La répartition par comité départemental est la suivante

- 19 clubs dans le Calvados
- 15 clubs dans l'Eure
- 17 clubs dans la Manche
- 9 clubs dans l'Orne
- 32 clubs en Seine-Maritime

Aujourd'hui, 2 mars 2014 nous sommes 4 476 licenciés en Normandie et 70122 sur toute la France.

Nous renouvelerons nos remerciements et félicitations aux organisateurs des différents championnats régionaux :

BEAUMONT LE ROGER le 10 février 2013 pour le critérium Bare Bow

ALENCON les 16 & 17 février 2013 pour le tir en salle individuel,

VILLEDIEU LES POELES le 10 mars 2013 pour le tir en salle par équipes départementales,

CONDE SUR NOIREAU le 28 avril 2013 pour le tir Nature,

SAINTE JEAN LE BLANC le 2 juin 2013 pour le tir en Campagne

PREAUX le 16 juin 2013 pour le tir 3D

CD 14 le 29 juin 2013 pour le 2 x 50 mètres,

CD 14 le 30 juin 2013 pour le 2 x 70 mètres,

VERNON du 27 avril au 15 septembre 2013 du tir Beursault.

Cette saison fut encore une très bonne année pour la participation Normande aux différents championnats de France.

Les archers normands ont remporté 33 médailles en tir individuel réparties de la façon suivante, 9 médailles d'or, 16 médailles d'argent et 8 médailles de bronze. (53 médailles en 2012)

Les titres de champion de France 2013 ont été obtenus par :

Céline LENOBLE MF CL de Falaise & **Déborah RENAULT** JF CO de Grand Couronne au championnat de France de tir en salle du 1^{er} au 3 mars 2013 à Vittel.

Brigitte DUBOC SF CL ARX2 & ARST de Sotteville lès Rouen au championnat de France handisport les 16 & 17 mars 2013 à Mont de Marsan.

Loïc THIEUBAUT MH arc nu de Yvetôt & Laurent DUPONT SH arc droit de Préaux au championnat de France tir nature à Jaujac les 18 & 19 mai 2013.

Déborah RENAULT JF CO du club de Mont St Aignan au championnat de France de tir fédéral à Sallanches 14 & 15 septembre 2013.

Céline LENOBLE MF CL de Falaise, Marion PEVENT JF CO de Coutances & Julien SIMON JH CO de Banvou au championnat de France BEURSAULT 2013 La Croix Saint Ouen le 6 octobre 2013.

Les médaillés d'argent sont :

Amélie TOULLEC BF CL d'Offranville, Manuella GASCOIN CF CL de Falaise, Lauréna VILLARD JF CL de Le Havre Chta, Paul MIQUIGNON CH CO de St Martin en Campagne au championnat de France de tir en salle du 1^{er} au 3 mars 2013 à Vittel.

Jean-François RASSE SH CO ARW1 de Saint Lô au championnat de France handisport les 16 & 17 mars 2013 à Mont de Marsan.

Zoé CHAUCHE arc nu de Rouen Roy Guillaume & Catherine HECKER arc à poulies de Rouen Roy Guillaume au championnat de France tir nature à Jaujac les 18 & 19 mai 2013.

Samuel JANSEUNE CH arc nu de Pavilly au championnat de France tir 3D les 17 & 18 août 2013.

Déborah RENAULT JF CO de Mont st Aignan au championnat de France Scratch Poulies les 24 et 25 aout 2013 à Saint Avertin.

Pierre-Luc BILLEZ SVH CL du club de Saint Valery en Caux au championnat de France de tir fédéral à Sallanches 14 & 15 septembre 2013.

Cléo LEVADE CF CL de Caen, Lauréna VILLARD JF CL le Havre CHTA, Francine SARAZIN VF CL de Vernon, Tiphaine RENAUDIN CF CO de Banvou, Arnaud GESNOUIN JH CO de Coutances, Olivier POULINGUE SH CO de Saint Pierre Sur Dives au championnat de France BEURSAULT 2013 La Croix Saint Ouen le 6 octobre 2013.

Les médaillés de bronze sont :

Elisa BLONDEL CF CL de Fécamp & Mario PEVENT JF CO de Coutances au championnat de France de tir en salle du 1^{er} au 3 mars 2013 à Vittel.

Marie VINCENT SF arc nu de Pavilly au championnat de France tir nature à Jaujac les 18 & 19 mai 2013.

Loïc THIEUBAUT MH arc nu de Yvetôt, Elisabeth GHIRARDI VF arc à poulies nu de Conches en Ouche & Laurent DUPONT SH arc droit de Préaux au championnat de France tir 3D les 17 & 18 août 2013.

Tiphaine RENAUDIN CF CO du club de Banvou & Pierre BUREAU SH CL du club de Petit Couronne au championnat de France de tir fédéral à Sallanches 14 & 15 septembre 2013.

Plusieurs archers normands se sont également distingués au niveau international :

Simon JULIEN du club de Banvou a participé au championnat d'Europe de tir en salle en Pologne du 27 février au 2 mars 2013.

Aurélie **CARLIER** a participé avec l'équipe de France cadettes à la Junior Cup. Aurélie a battu le record d'Europe sur les qualifications de la Junior Cup avec 3986 points. Aurélie a également participé aux jeux Méditerranéens et a remporté la médaille de bronze.

Brigitte **DUBOC** est sacrée championne du monde lors de la finale individuelle Recurve Standing Women des championnats du Monde Handisport.

Félicitations à tous les archers médaillés et aux autres archers à qui nous adressons nos plus vives félicitations et nous les encourageons à persévérer.

La ligue de Normandie a vu l'organisation en 2013 de trois rencontres de Nationale 2 à Petit Couronne, Cherbourg-Octeville et Mont Saint Aignan, ainsi qu'à Offranville d'un Tournoi National Jeunes. Nous félicitons les clubs organisateurs

Licence dématérialisée en test sur notre ligue depuis 1^{er} février 2013. La dématérialisation de la licence est généralisée à l'ensemble des Ligues régionales depuis hier avec le lancement de la campagne licence découverte.

Lors du critérium de France nature par équipes de club à Jaujac le 17 mai 2013, 6 équipes normandes étaient engagées : chez les femmes Pavilly finit 7^{ème} et Conches en Ouche 9^{ème} sur 18. Chez les hommes où 39 équipes étaient en lisse : Les Archers du Roy Guillaume finissent 5^{ème}, Préaux 8^{ème} et Conches en Ouche 24^{ème}.

Au second Championnat de France 3D par équipes de club à Saulx les Chartreux les 28 & 29 septembre 2013, l'équipe femmes de Conches en Ouche se classe 13^{ème}.

L'équipe hommes de Préaux se classe 17^{ème}, celle de Conches en Ouche se classe 18^{ème} et celle de Rouen Roy Guillaume 30^{ème}.

Lors de la finale des DR arc à poulies le 6 septembre 2013 à Lescar, l'équipe féminine de Coutances se classe 6^{ème}, l'équipe masculine de Mont Saint Aignan arrive 18^{ème} et celle de Saint Pierre sur Dives se classe 16^{ème}.

Lors de la finale des DR arc classique le 7 septembre 2013 à Lescar, l'équipe féminine de Notre Dame de Gravenchon termine 20^{ème} et celle de Mont Saint Aignan se classe 12^{ème}, l'équipe masculine de Hérouville Saint Clair arrive 23^{ème} et celle de Beaumont le Roger se classe 26^{ème}.

La Ligue de Normandie a participé à différents championnats nationaux par équipes de ligues.

La Ligue de Normandie a engagé une équipe masculine à l'open de France de tir nature par équipes de ligue qui s'est déroulé à Albertville les 11 et 12 mai 2013. L'équipe masculine composée de Thomas MOUCHARD - Patrice LEBOULANGER - Jonathan LEJAL - Laurent TOPIN et Samuel JANSSEUNE avec pour capitaine Richard CARPINTRERO et pour arbitre Pierre DUPRE se classe 11^{ème}.

La ligue de Normandie compte deux clubs ETAF = Ecole du Tir à l'Arc Français. Au classement des clubs formateurs, le club de Falaise se classe 11^{ème} et celui d'Offranville 17^{ème}.

La semaine jeunes a eu lieu à Vichy du 22 au 26 juillet 2013. Tous les jeunes sélectionnés en équipe ont pu participer à la compétition individuelle. A noter le podium d'Aurélie **CARLIER** sur la seconde marche chez les CF.

Le championnat de France par équipes de Ligue a eu lieu sur la deuxième partie de cette semaine. 4 équipes Normandes étaient engagées cette année, 1 dans chaque catégorie :

L'équipe benjamines/minimes filles composée de Marianne LEVADE, Lucie LENOBLE et Céline LENOBLE se classe 7^{ème}.

L'équipe benjamins/minimes garçons composée de Bastien FONTENEAU, Tom DUQUESNE et Mathieu HUET se classe 18^{ème}.

L'équipe cadettes/juniors filles composée de Aurélie **CARLIER**, Manuella GASCOIN et Maud POSTAIRE se classe 5^{ème}.

L'équipe cadets/juniors garçons composée de Benoit CATTANEO, Axel MICHONNEAU et Alexis DUPONT se classe 23^{ème}.

La D.R. fédéral a été gagnée par Beaumont le Roger en arc classique femme, par Saint Valery en Caux en arc classique homme.

La D.R. excellence a été gagnée par Mont Saint Aignan en arc classique femme, par Beaumont le Roger en arc classique homme, par Coutances en arc poulies femme & par Mont Saint Aignan en arc à poulies homme.

La D.R. jeunes BM a été gagnée Falaise.

La D.R. jeunes CJ a été gagnée Hérouville Saint Clair.

La D.R. nature a été gagnée par Préaux

La D.R. 3D a été gagnée par Préaux.

La finale des D.R. classiques et poulies ainsi que la finale du championnat de France de D2 se sont déroulées à Lescar en Aquitaine. L'équipe homme du club de Mont St Aignan rejoindra la D1.

Pré filière régionale jeunes

La pré-filière régionale jeunes était composée de 15 jeunes la saison dernière, 7 filles et 8 garçons, 12 anciens et 3 nouveaux, 1 minime, 12 cadets et 1 junior. 7 viennent de clubs du CD14, 4 du CD27, 3 du CD76 et 1 du CD50, soit 7 Hauts-Normands et 8 Bas-Normands. Ce groupe était donc bien homogène sur tous les plans.

Ces jeunes ont bénéficié

- de quatre stages de plusieurs jours en hébergement durant les vacances scolaires de Toussaint à Torchamp (61), les congés de Noël à Poses (27), les congés d'hiver à Houlgate (14) et les congés de printemps à Houlgate (14).
- de 6 $\frac{1}{2}$ journée auxquels les entraîneurs de clubs étaient conviés un en novembre 2012 à Houlgate, un en février 2013 à Houlgate, deux en mai 2013 à Houlgate, un en juin 2013 pour les qualifiés au CR FITA à Houlgate et le dernier en août 2013 pour les qualifiés aux championnats de France à Houlgate.

Pour ce qui est du suivi en compétition, la conseillère technique et les entraîneurs de l'ETR étaient présents lors des championnats régionaux 2x18m et 2x70m.

La Ligue a organisé

- 3 FITA pour les jeunes : le 26 mai 2013 à Houlgate pour 34 jeunes, le 16 juin à Houlgate pour 33 jeunes et le 23 juin 2013 à Houlgate pour 33 jeunes;
- les championnats régionaux Fédéral/FITA Jeunes étaient couplés avec les championnats adultes les 29 & 30 Juin 2013 à Houlgate.

Le stage de sensibilisation au FITA a eu lieu les 18 & 19 mai 2013 au CNS d'Houlgate. Il a permis à 17 jeunes de découvrir le tir olympique en compétition. Ces jeunes ont participé au FITA organisé le dimanche 19 mai - sous une pluie battante - avec les jeunes de la pré-filière, ce stage sert également de détection pour la pré-filière 2013-2014.

La dix-huitième édition du **Rassemblement Régional Jeunes** s'est déroulé les 11 & 12 mai 2013 à Houlgate. 76 jeunes normands se sont retrouvés lors de ce week-end où ils ont pu découvrir un tir parcours nature et 3D, un parcours de tir campagne, le tir au drapeau et un tir ludique.

Le week-end s'est terminé avec un tir extérieur le dimanche après-midi. Ce tir a servi de support au troisième challenge André NOËL. L'équipe jeune du département de la Seine-Maritime a gagné le challenge.

Un grand merci à l'équipe organisatrice composée de 18 personnes ainsi qu'aux 10 cadres-bénévoles de clubs.

La formation

Une session de préformation a été organisée le 23 février 2013 pour 15 stagiaires.

Une session de tests de pré requis a été organisée le 17 mars 2013 sur les 19 candidats 18 ont obtenus leur attestation de réussite, document indispensable à l'inscription en formation initiale entraîneur 1.

La fin de la formation « entraîneur 1 » de 2012 qui comprenait 14 stagiaires a vu la réussite de 10 d'entre eux.

Une formation initiale « entraîneur 1 » a été mise en place pour 21 stagiaires qui ont bénéficié de 3 week-end de formation d'avril à novembre 2013 à Houlgate. Pour ces 21 stagiaires, les examens auront lieu en mars 2014.

Une formation « entraîneur 2 » a été mise en place pour 8 stagiaires qui ont bénéficié de 2 week-end de formation d'octobre 2012 à avril 2013 à Houlgate. Parmi ces 8 stagiaires, 6 ont obtenu leur diplôme d'entraîneur 2.

4 sessions de formation continue ont eu lieu sur la saison 2012/2013. 24 entraîneurs ont suivi une formation continue parmi les 4 thèmes proposés :

- 7 entraîneurs ont participé à la session « tir nature et 3D » en novembre 2012.
- 6 entraîneurs ont participé à la session « l'arc à poulies, choix du matériel et apprentissage » en février 2013.
- 3 entraîneurs ont participé à la session « régler un arc à poulies » en mars 2013.
- 8 entraîneurs ont participé à la session « tir en compagnie » en mai 2013.

C'est la cinquième fois que le Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur tir à l'arc » est organisé en Normandie depuis son homologation en avril 2007.

La formation s'est déroulée en mars 2013 au CNS d'Houlgate pour 9 stagiaires. Tous se sont présentés à l'examen et 8 ont obtenu leur diplôme.

L'ensemble des stages sportifs : pré filière, session de formation sont assurée par l'équipe salariée de l'ETR qui se compose de trois éducateurs sportifs : Jérémy BOURGEON, Thierry MARY et Maxime NIGAUD.

A noter que depuis septembre 2013, Jérémy BOURGEON est inscrit à la formation DESJEPS et est une semaine par mois à l'INSEP. Le Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) est un diplôme d'État de niveau II délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports.

Après 9 ans passés à nos côtés, Elisa TULLI a quitté la ligue de Normandie le 31 août 2013 pour rejoindre la région parisienne. La DTN ne l'a pas remplacé par un autre cadre de l'Etat. Le travail réalisé par Elisa se trouve donc réparti auprès de plusieurs personnes : salarié et élus.

Les arbitres

Les arbitres en formation, le sont suivant les exigences de la Commission Nationale des Arbitres.

Quatorze candidats étaient inscrits à la première session d'examens d'avril 2013, treize présents et cinq échecs. Obtiennent :

- l'option FITA : Marie ROBILLARD, Patrick DUFOUR et Bernard LECLUSE ;
- l'option Nature/3D : Denis FOLOPPE ;
- l'option Beursault : Michel BEAUFRERE ;

Deviennent jeune arbitre : Marion AUBEL, Nathan DUBOSCQ et Quentin SEPTVANT.

Huit candidats étaient inscrits lors de la deuxième session de novembre 2013 ; cinq candidats pour une option, cinq présents et quatre reçus.

Obtiennent :

- l'Option FITA : Pascal MEYER ;
- l'Option Nature / 3D : Olivier DUPENDANT ;
- l'Option Beursault : Hervé BOISGONTIER et Michel COURTI.

Les trois candidats jeune arbitre ont échoué, un seul obtient le tronc commun.

Le recyclage annuel organisé les 5 et 6 octobre 2013 au C. S. N. d'Houlgate, a vu la participation de 97 arbitres titulaires et en formation.

Moments forts de cette année 2013 avec l'organisation de trois rencontres de Nationale 2 à Petit Couronne, Cherbourg-Octeville et Mont Saint Aignan, ainsi qu'à Offranville d'un Tournoi National Jeunes ; je remercie les collègues présents sur ces quatre compétitions pour le sérieux dont ils ont su faire preuve.

La Ligue de Normandie compte à ce jour :

- ✓ 16 arbitres assistants
- ✓ 5 jeunes arbitres
- ✓ 99 arbitres fédéraux répartis comme suit :
 - 37 arbitres - Toutes Options
 - 26 arbitres - Option Fita
 - 18 arbitres - Option Fita / Beursault
 - 3 arbitres - Option Beursault
 - 9 arbitres - Option Nature / 3D
 - 2 arbitres - Option Nature / 3D / Campagne
 - 2 arbitres - Option Fita / Nature 3D
 - 1 arbitre - Option Fita / Beursault / Campagne
 - 1 arbitre - Option Fita / Nature / 3D / Campagne

Structuration Labellisation des Clubs

A ce jour, la ligue de Normandie compte 50 clubs labellisés : 4 ont le label d'or, 18 ont le label d'argent et 28 ont le label bronze.

Pour l'année 2013, 30 clubs ont demandé un label ou un renouvellement. Comme demandé le vice-président, neuf clubs ont envoyé un dossier même quand le label n'était pas atteint. Le retour de ces dossiers permet de faire remonter les informations lors de la réunion nationale des labels.

Félicitations à tous ces clubs pour cette structuration et merci aux référents départementaux pour leur accompagnement.

Au nom de tout le comité directeur, je vous remercie vous tous : archers, présidents, dirigeants, cadres, bénévoles, salariés qui participent à l'essor de notre discipline en Normandie, ainsi que tous ceux qui représentent dignement notre Ligue dans les différentes compétitions nationales et internationales.

Un grand merci à vous pour votre attention.

Mesdames, Messieurs, je vous salue.

Agnès LARGILLET



Ligue de Normandie de Tir à l'Arc
Maison Polyvalente du Grand Parc
10.18, quartier du Grand Parc
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR
Tél. : 02.31.94.53.09 – Fax : 02.31.94.50.51
e-mail : secretariat@tiralarc-normandie.asso.fr
Site Internet : <http://www.tiralarc-normandie.asso.fr>



Compte de résultat 2013

<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
Achats matières et autres approv.		Chiffre d'affaire	
606300 fournitures entretien et petit mat.	316,72 €	70700 ventes de marchandises	1 675,00 €
606303 matériel sportif	202,24 €	70830 Location chronotir	90,00 €
606400 fournitures administratives	479,42 €	70840 Convention BE	16 075,00 €
606800 autres matières et fournitures	238,61 €	70880 Activités annexes	120,00 €
607000 achat tenue sportives	4 856,64 €	70881 Inscriptions concours	2 245,00 €
S/TOTAL	6 093,63 €	70882 Inscriptions stages	27 156,50 €
		S/TOTAL	47 361,50 €
Autres achats et charges externes		Subventions Emploi tremplin	
611000 hébergement site	107,64 €	7407 Emploi tremplin	8 333,67 €
613200 location immobilière	311,26 €	S/TOTAL	8 333,67 €
613500 location mobilière	5 685,38 €		
614000 Charges locatives	1 458,72 €	Subventions diverses	
615600 Maintenance	183,81 €	74024 subvention CR BN	14 000,00 €
616000 assurances	228,41 €	74025 subvention CR HN	18 450,00 €
618300 documentation	296,40 €	74034 CNDS BN	4 900,00 €
622600 Honoraires	119,60 €	74035 CNDS HN	6 500,00 €
625100 déplacements	22 649,13 €	74051 subvention tablettes	
625600 hébergement restauration	39 605,54 €	74060 Convention FFTA	4 330,00 €
625700 réceptions	926,10 €	S/TOTAL	48 180,00 €
625800 récompenses	1 360,40 €		
625810 récompenses aux archers	600,00 €	Cotisations	
625930 remboursement tablettes	3 660,00 €	75600 cotisations licences	67 235,90 €
625920 inscriptions diverses / remb.	1 190,00 €	S/TOTAL	67 235,90 €
626000 affranchissement	616,42 €		
626100 téléphone	822,81 €	Produits financiers	
626110 internet	838,37 €	76800 Autres produits financiers	217,55 €
628000 divers	239,95 €	S/TOTAL	217,55 €
628100 cotisations	639,45 €		
S/TOTAL	81 539,39 €	Produits exceptionnels	
		75000 Autres produits	
Salaires et charges		75800 opérations de gestion	901,96 €
633300 participat° empl. FC	665,63 €	77700 QP de subvent° d'investis.	3 080,78 €
641100 salaires	68 595,99 €	79100 transfert de charges	784,00 €
641200 Provision CP	-402,55 €	S/TOTAL	4 766,74 €
645100 urssaf	16 576,86 €		
645120 Charges / CP	-109,12 €		
645200 Chorum	295,90 €		
645300 retraite	3 909,89 €		
645400 assedic	2 949,53 €		
647500 medecine du travail	192,97 €		
648000 Autres charges de personnel	74,00 €		
S/TOTAL	92 749,10 €		
Frais financiers			
627000 frais bancaire	150,19 €		
S/TOTAL	150,19 €		
Autres charges de gestion courantes			
651100 Redevance	304,44 €		
654100 Créance de l'exercice	145,50 €		
658000 opérations de gestion	2,37 €		
S/TOTAL	452,31 €		
Charges exceptionnelles			
670000 Charges exceptionnelles	0,61 €		
S/TOTAL	0,61 €		
Dotations et provisions			
681100 dotation aux amortissements corp.	3 362,87 €		
681110 dotation aux amortissements incorp.	143,52 €		
S/TOTAL	3 506,39 €		
Total des charges	184 491,62 €	Total des produits	176 095,36 €
Résultat	-8 396,26 €		
TOTAL GENERAL	176 095,36 €	TOTAL GENERAL	176 095,36 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
BUDGET GLOBAL	176 095,36 €	BUDGET GLOBAL	176 095,36 €

Bilan 2013

ACTIF				PASSIF	
<u>ACTIF IMMOBILISÉ</u>	valeur brute	amortissements cumulés	valeur nette	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
Immobilisation incorporelles					
Concessions, droit, brevets	408	408	0		
Immobilisations corporelles					
Matériel industriel	836	232	604	Résultat de l'exercice	-8 396
Autres immobilisation	17 752	8 889	8 863	Report à Nouveau	55 380
Matériel de bureau	18 250	18 145	104		
Mobilier	2 705	2 705	0	Subvention d'investissement	15 404
Caution	1 000		1 000	Subvention inscrite au CR	-6 425
TOTAL 1	40 951	30 380	10 571		55 963
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	valeur brute	amortissement/provision	valeur nette	<u>DETTES</u>	
				Dettes financières	
				Découvert	
Clients	25		25	Dettes d'exploitation	
Créances d'exploitation	11 336		11 336	Dettes sociales	14 533
				Dettes Fournisseurs	1 040
Disponibilités				Autres	414
Banque	47 104		47 104	Cpte de régularisation	
Livret	2 329		2 329		
Charges constatées d'avance	585		585		
TOTAL 2	61 378	0	61 378		15 987
TOTAL GÉNÉRAL	102 329	30 380	71 950		71 950

Budget prévisionnel 2014

<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
Achats matières et autres approv.		Chiffre d'affaire	
606300 fourniture entretien et petit mat.	550,00 €	70700 ventes de marchandises	
606303 matériel sportif	2 000,00 €	70830 Location chronotir	
606400 fournitures administratives	1 000,00 €	70840 Convention BE	8 500,00 €
606800 autres matières et fournitures	1 000,00 €	70880 Activités annexes	2 000,00 €
607000 achat tenue sportives	2 000,00 €	70881 Inscriptions concours	1 200,00 €
S/TOTAL	6 550,00 €	70882 Inscriptions stages	20 000,00 €
		S/TOTAL	31 700,00 €
Autres achats et charges externes		Subventions Emploi tremplin	
611000 hébergement site	320,00 €	7407 Emploi tremplin	5 000,00 €
613200 location immobilière		S/TOTAL	5 000,00 €
613500 location mobilière	5 500,00 €		
614000 Charges locatives	1 500,00 €	Subventions diverses	
616000 assurances	310,00 €	74024 subvention CR BN	14 000,00 €
618300 documentation	600,00 €	74025 subvention CR HN	17 750,00 €
622600 Honoraires	100,00 €	74034 CNDS BN	4 500,00 €
625100 déplacements	16 500,00 €	74035 CNDS HN	6 500,00 €
625600 hebergement restauration	23 113,00 €	74060 Convention FFTA	10 000,00 €
625700 réceptions	850,00 €	S/TOTAL	52 750,00 €
625800 récompenses	1 000,00 €		
625810 récompenses aux archers	600,00 €	Cotisations	
625820 participat° Ligue divers	1 200,00 €	75600 cotisations licences	70 000,00 €
625920 inscriptions diverses / remb.	840,00 €	S/TOTAL	70 000,00 €
626000 affranchissement	1 000,00 €		
626100 téléphone	1 000,00 €	Produits financiers	
626110 internet	800,00 €	76800 Autres produits financiers	
628000 divers	952,00 €	S/TOTAL	0,00 €
628100 cotisations	650,00 €		
S/TOTAL	56 835,00 €	Produits exceptionnels	
		75000 Autres produits	
Salaires et charges		75800 opérations de gestion	
633300 participat° empl. FC	690,00 €	77700 QP de subvent° d'investis.	3 081,00 €
641100 salaires	69 000,00 €	79100 transfert de charges	
641200 Provision CP		S/TOTAL	3 081,00 €
645100 urssaf	18 630,00 €		
645120 Charges / CP			
645200 Chorum	221,00 €		
645300 retraite	3 933,00 €		
645400 assedic	2 967,00 €		
647500 medecine du travail	280,00 €		
S/TOTAL	95 721,00 €		
Frais financiers			
627000 frais bancaire	150,00 €		
S/TOTAL	150,00 €		
Autres charges exceptionnelles			
658000 opérations de gestion	0,00 €		
S/TOTAL	0,00 €		
Dotations et provisions			
681100 dotation aux amortissements	3 275,00 €		
S/TOTAL	3 275,00 €		
Total des charges	162 531,00 €	Total des produits	162 531,00 €
Résultat	0,00 €		
TOTAL GENERAL	162 531,00 €	TOTAL GENERAL	162 531,00 €

LIGUE DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

RAPPORT SUR LE CONTROLE DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2013

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation serait pratiquée si la valeur d'inventaire était inférieure à la valeur comptable, ou une créance à recevoir pouvait être insolvable.

La perte comptable est au 31 décembre 2013 de : 8 396 €, le bénéfice était au : 31 décembre 2012 de : 7 361 €.

Le solde bancaire est au : 31 décembre 2013 de : 47 104 €

Le solde du compte sur livret de : 2 329 €

Soit une trésorerie disponible de : 49 433 €

Elle était au : 31 décembre 2012 de : 54 285 €.

Ces chiffres démontrent que la situation de la Ligue de Normandie de Tir à l'Arc est parfaitement saine, et reflète une très bonne gestion, et la maîtrise des dépenses et charges. La Ligue de Normandie de Tir à l'Arc n'a aucun passif injustifié, elle est en règle en matière de déclarations sociales et fiscales.

Pas de tenue fictive ou disparition de documents comptables. Pas de détournement ni dissimulation d'actif.

Quelques remarques sur les comptes présentés et soumis à votre approbation :

<u>DEPENSES</u>	<u>EXERCICE 2013</u>	<u>PREVISIONNEL 2013</u>
Achats	6 094 €	9 500 €
Achats et charges externes	81 539 €	80 000 €
Salaires et charges	92 749 €	76 450 €

Le budget a été calculé sur une base de : 165 950 €, les dépenses réelles d'un montant de : 180 382 €.

<u>RECETTES</u>	<u>EXERCICE 2013</u>	<u>PREVISIONNEL 2013</u>
Prestations – licences et divers	87 744 €	76 150 €
Subventions	48 180 €	63 250 €
Aide à l'emploi		8 334 €
Stages	27 457 €	21 500 €

Le budget a été calculé sur une base de : 169 234 €, les recettes réelles d'un montant de : 163 381 €.

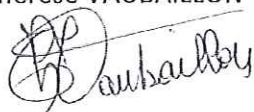
Comme vous pouvez le constater le budget est calculé avec beaucoup de rigueur, en conformité aux règles de prudence inhérentes à toutes provisions.

Les subventions versées ont été affectées au financement des actions de la Ligue de Normandie, conformément au but pour lequel elles ont été sollicitées, (article 31-1° de l'ordonnance n° 58-986 du : 23-09-1958). Ces subventions n'ont permis en aucun cas de constituer des réserves occultes.

Pour ces raisons, rien ne s'oppose à ce que vous approuviez le budget 2014, et les comptes de l'exercice écoulé, et à ce que vous donniez quitus entier au Trésorier, pour sa gestion.

Fait à Paris,
Le 1^{er} mars 2014

Thérèse VAUBAILLON



Article 1 : le Bureau du Comité Directeur

Composition :

Le Bureau du Comité Directeur de la Ligue de Normandie de Tir à l'Arc est composé de :

- un Président, élu par l'Assemblée Générale de la Ligue,
- deux Vice-Présidents, élus parmi les élus du Comité Directeur dans chaque région académique (un Vice-Président licencié dans un club de Basse-Normandie, un Vice-Président licencié dans un club de Haute-Normandie),
- un Secrétaire Général et, éventuellement, un Secrétaire-Adjoint,
- un Trésorier Général et, éventuellement, un Trésorier-Adjoint.

le Président de la Commission Régionale des Arbitres

La composition du Bureau est proposée par le Président lors de la première réunion du Comité Directeur qui suit l'Assemblée Générale électorale et le Bureau est élu lors de cette réunion, conformément à l'article 16 des statuts de la Ligue.

Article 2 : Diffusion de l'information

Tout membre du Comité Directeur et des Commissions est soumis au devoir de réserve concernant les débats et discussions.

Le seul organe de diffusion de l'information est l'Info-Ligue édité par le Secrétariat Permanent après validation par le Président.

Article 3 : Délégués à l'Assemblée Générale de la Fédération

3-1 Candidatures :

Les candidats à la délégation devront faire acte de candidature, par écrit, auprès du secrétariat de la Ligue, au plus tard, trente jours fermes avant la date de l'Assemblée Générale de la Ligue.

3-2 Elections :

Les délégués représentant les clubs de la Ligue à l'Assemblée Générale de la Fédération sont élus au scrutin majoritaire à un tour, conformément aux statuts de la FFTA.

Le nombre de délégués à élire est fixé comme suit :

Pour les A.G. électorales : 8 délégués

Pour les A.G. non électorales : 4 délégués

Un délégué qui n'aura pas participé à l'A.G. de la F.F.T.A. ne pourra plus faire acte de candidature au cours de l'Olympiade.

Un délégué qui n'aura pas pris part aux votes lors de l'A.G. de la F.F.T.A. ne pourra plus faire acte de candidature au cours de l'Olympiade.

Article 3 : Correspondance

Toutes les correspondances, par courrier, e-mail, télécopies, etc..., à quel que niveau que ce soit, sont reçues et diffusées par le secrétariat de la Ligue. Une copie peut, éventuellement, être adressée au destinataire principal.

Article 4 : l'Equipe Technique Régionale

Une Equipe Technique Régionale (E.T.R.) est constituée. Elle regroupe des titulaires d'un Diplôme d'Etat, de diplômés fédéraux bénévoles et autres personnes ayant des compétences techniques spécifiques. Elle est chargée de la mise en œuvre des actions des différentes commissions (voir article 5 ci-dessous). La coordination de l'E.T.R. est assurée par un de ses membres nommé par le Comité Directeur.

Article 5 : les Commissions

Elles ont un rôle de consultation, d'études et de propositions.

5-1 Types de Commissions :

5-1-1 Commissions fonctionnelles recommandées par la Fédération ou reconnues nécessaires par la Ligue (article 19 des statuts).

5-1-2 Commissions spécialisées prévues par le Comité Directeur ou le Bureau et destinées à fonctionner jusqu'à la fin du mandat du Comité Directeur. Notamment une Commission Disciplinaire de Première instance et une Commission Disciplinaire d'Appel. Ces deux Commissions doivent être composées en majorité de membres non élus au Comité Directeur de la Ligue.

5-1-3 Commissions ou groupes de travail, créés en cours de mandat par le Bureau ou le Comité Directeur, destinés à fonctionner pendant une durée limitée et sur un thème précis.

5-2 Composition des Commissions :

Les Présidents des différentes Commissions sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue lors de sa première réunion. Les membres sont proposés par chaque Président de Commission lors de la seconde réunion du Comité Directeur qui valide ou non les propositions. Tout membre absent à deux réunions consécutives sera exclu de la Commission. Le nombre de membres de chaque commission ne peut excéder 8 membres. En dehors des Commissions Disciplinaires, le Président et le Secrétaire de la Ligue sont membres de droit de chaque Commission. Le C.T.S.-R. ou C.T.L. est membre de droit des Commissions Sportive, Formation, Jeunes et Labels. Il est souhaité que chaque département soit représenté dans chaque Commission.

5-3 Fonctionnement des Commissions :

Les Commissions sont des organes de proposition, elles ne peuvent développer, diffuser et mettre en place les actions qu'elles proposent qu'après accord du Comité Directeur de la Ligue. Elles se réunissent au moins deux fois par saison sportive à la demande du Bureau ou du Comité Directeur de la Ligue, du C.T.S.-R. (ou C.T.L.) ou du Président de la Commission. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu qui est remis au secrétariat qui en assure la diffusion.

Article 6 : les Compétitions

Un club désirant organiser une compétition doit :

- ⇒ avoir deux années d'existence révolues,
- ⇒ attester de la présence d'un Arbitre Fédéral actif ou d'un jeune arbitre actif parmi ses licenciés, (Arbitre Actif: doit être présent lors des recyclages organisés par la Ligue, deux absences consécutives motivées ou non entraînent sa suspension avec les conséquences qui en découlent, de plus, il doit arbitrer au minimum deux compétitions inscrites au calendrier fédéral en dehors de celle(s) organisée(s) par son club.)
- ⇒ avoir délégué un représentant, dûment mandaté, à la dernière A.G. de la Ligue,
- ⇒ être à jour de toutes ses cotisations.

Le calendrier est élaboré par les Présidents de Comités Départementaux. En cas de différents, le Bureau de la Ligue prendra les décisions qui s'imposent.

Les organisateurs de compétitions doivent respecter les règlements de la F.F.T.A, le cahier des charges de chaque compétition de niveau régional ainsi que les consignes ci-dessous :

6-1 Championnats de Ligue Individuel :

6-1-1 Consignes générales :

Pour tout Championnat de Ligue Individuel, les médailles, Or, Argent et Bronze, sont offertes aux trois premiers de chaque catégorie reconnue par la Fédération, à la date du Championnat, par la Ligue. L'organisateur peut, éventuellement offrir des fleurs, un souvenir, etc... mais aucun autre prix (coupe, par exemple).

Si le département ne souhaite pas organiser et si un club, une association de clubs ou un autre département est volontaire pour organiser le Championnat de Ligue, cette organisation sera donnée à ce club, cette association de clubs ou cet autre département.

6-1-2 Attribution des organisations :

Un Championnat de Ligue est organisé, chaque saison, dans chaque discipline reconnue par la Fédération. L'organisation en est confiée aux Comités Départementaux qui peuvent, soit en assurer l'organisation, soit la confier à un club ou un groupement de clubs. L'attribution de l'organisation des Championnats de Ligue se fait par « roulement » comme indiqué ci-dessous.

Saison	Salle A	Salle J	Nature	FITA	3D	Fédéral	Campagne	Beursault (*)
2013-2014	CD 50	CD 61	CD 14	CD 76	CD 27	CD 61	CD 50	CD 27
2014-2015	CD 14	CD 50	CD 76	CD 27	CD 61	CD 50	CD 14	CD 61
2015-2016	CD 76	CD 14	CD 27	CD 61	CD 50	CD 14	CD 76	CD 50
2016-2017	CD 27	CD 76	CD 61	CD 50	CD 14	CD 76	CD 27	CD 14
2017-2018	CD 61	CD 27	CD 50	CD 14	CD 76	CD 27	CD 61	CD 76
etc...	(*) à la rédaction de ce règlement, aucun club du CD 50 ne dispose pas de Jardin d'Arc.							

6-2 Championnats de Ligue par équipes :

6-2-1 Consignes générales :

Pour tout Championnat de Ligue par équipes, les trophées sont offerts par la Ligue aux équipes victorieuses qui les remettent en jeu l'année suivante. Des coupes souvenir sont offertes aux trois premières équipes de chaque catégorie reconnues par la Ligue. L'organisateur peut, éventuellement offrir des fleurs, un souvenir, etc... mais aucun autre prix (coupe, par exemple).

6-2-2 Attribution des organisations :

A la rédaction de ce règlement, seul un Championnat de Ligue en salle par équipes départementales est organisé. L'attribution de l'organisation de ce Championnat de Ligue se fait par « roulement » comme indiqué ci-dessous.

Saison	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	etc...
CD	14	76	27	61	50	

6-3 Division Régionale :

Une Division Régionale (D.R.) peut-être organisée dans différentes disciplines. Ces épreuves, par équipes de clubs sont organisées conformément au règlement élaboré, pour chaque type de D.R. en début de saison. Un trophée est offert à chaque équipe de club qui se classe première, à la fin de la saison, dans chaque catégorie reconnue par la Ligue. Ce trophée est offert lors de l'A.G. de Ligue.

6-4 Les Entraîneurs :

L'accès au terrain pour les entraîneurs est réglementé : une accréditation est donnée aux entraîneurs par le Greffe sur présentation de leur carte d'Entraîneur en cours de validité dans la limite d'un entraîneur par tranche de 4 archers du même club par départ.

Article 7: Cas non prévus

Les cas non prévus par les statuts de la Ligue et ce Règlement Intérieur seront réglés par le Bureau ou le Comité Directeur de la Ligue.

Le présent Règlement Intérieur a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue qui a eu lieu à Hérouville Saint Clair le dimanche 2 mars 2014.

Date,

Le Président,

Christian Verrollès

La Secrétaire,

Agnès Largillet